

A2S PLATRERIE STAFF

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 7 000 euros
Siège social : 729, route de Tarency
73410 LA BIOLLE

853 037 455 RCS CHAMBERY

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
DU 19 DECEMBRE 2024**

-EXTRAIT-

L'an deux mille vingt-quatre,
Le dix-neuf décembre,
A dix-huit heures,

Les associés de la Société **A2S PLATRERIE STAFF** se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par Madame Raskmey SEGUIN, propriétaire de 175 actions en pleine propriété et de 525 actions en usufruit.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Madame Raskmey SEGUIN est désignée Présidente de la présente Assemblée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, possèdent 700 actions sur les 700 actions ayant le droit de vote.

L'indivision successorale est représentée par Madame Raskmey SEGUIN, conformément au mandat signé le 19 décembre 2024.

Messieurs Timoty SEGUIN et Téo SEGUIN, nus-propriétaires indivis de CINQ CENT VINGT-CINQ (525) actions, assistent à la réunion.

La Présidente de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant plus des deux tiers des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence et la liste des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le rapport de la présidente
- La désignation du représentant de l'indivision successorale,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

La Présidente déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration, dont elle reconnaît la sincérité.

Après avoir rappelé le décès de Monsieur Cyrille SEGUIN survenu le 1^{er} avril 2024, et la nécessité de pourvoir à son remplacement à compter de cette même date, Madame la Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la présidente,

» DECISIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement de Monsieur Cyrille SEGUIN, décédé.

[...]

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris acte du décès de Monsieur Cyrille SEGUIN, associé unique et Président, en date du 1^{er} avril 2024 :

✓ Approuve la nouvelle répartition du capital social entre ses seuls héritiers,

✓ Décide de nommer, en qualité de nouvelle présidente, en remplacement de Monsieur Cyrille SEGUIN, pour une durée illimitée, et ce à compter rétroactivement du 1^{er} avril 2024 :

Madame Raksmei Neige SEGUIN,

Née le 4 juin 1977 à Annecy (74),

Demeurant 729 route de Tarency – 73410 LA BIOLLE,

De nationalité française,

Madame Raksmei SEGUIN accepte les fonctions de Présidente et déclare, en ce qui la concerne, n'être atteinte d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

[...]

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

[...]

Madame Raksmei NGAUV